



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

"ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE"

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

2 août 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 23

Malgré une situation stable depuis plusieurs mois au sein de nos Maisons, les informations relatives à la pandémie tant au niveau national qu'international nous incitent à rester très vigilants et redoubler de prudence.

Nous comprenons bien que tout un chacun aspire à profiter de la période estivale avec légèreté et insouciance et que certaines personnes soient lasses de toutes ces mesures restrictives.

Afin que cette situation perdure, surtout avec la recrudescence de cas liés au **variant Delta**, nous vous encourageons à poursuivre vos efforts dans l'application des mesures de protection lorsque vous êtes en visite à l'intérieur de nos établissements.

Effectivement, force est de constater au quotidien que des personnes, qu'elles soient en visite ou lors de leurs déplacements dans nos Maisons, ne portent pas le masque fourni par l'établissement à l'entrée - voire n'en portent pas du tout.

Nous vous rappelons que ces mesures sont exigées par l'OFSP, y compris au personnel, vacciné ou non, pour tenir hors de nos murs toute nouvelle infection de la Covid-19, plus particulièrement due au **variant Delta** dont vous trouvez ci-après quelques informations tirées de publications scientifiques :

1.3 Variant Delta

- La proportion de ce variant augmente très vite car il est environ 40% à 60% plus contagieux. On estime qu'une personne atteinte peut en contaminer sept en moyenne.
- Il devrait représenter 90 % des nouveaux cas de COVID-19 dans l'Union européenne d'ici fin août.
- Les symptômes les plus fréquents sont les céphalées, douleur à la gorge, rhinorrhée et fièvre.
- Contrairement à la forme classique, la toux n'apparaît pas comme un symptôme principal, de même que la perte de goût et de l'odorat.
- Selon des données du gouvernement britannique, il existe une réduction de l'efficacité du vaccin contre l'infection symptomatique de ce variant après une dose. Toutefois, les données montrent que l'efficacité du vaccin augmente après les deux doses.
- Les preuves actuelles suggèrent que le vaccin est efficace pour prévenir les formes sévères et les hospitalisations en cas d'infection par le variant Delta.

Convaincus que vous partagez entièrement nos préoccupations et, bien que redondantes, nous vous rappelons les règles à appliquer à votre arrivée :

- Porter un masque **fourni par l'institution**, mis à disposition à l'entrée ;
- Se désinfecter minutieusement les mains ;
- Compléter le formulaire de visite (1 par personne).

NOMINATION – RESPONSABLE DU SITE D'ORSIÈRES

Pour répondre aux exigences toujours plus élevées, l'organisation du site d'Orsières ainsi que la position de M. Pierre-Louis Abbet, actuellement directeur des soins et responsable de site, ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Aujourd'hui, le Comité de Fondation ainsi que la Direction des Maisons de la Providence ont le plaisir de vous annoncer la nomination de **Monsieur Alain BOURBAN** au poste de responsable de site de notre établissement d'Orsières.

Agé de 45 ans, M. Bourban est au bénéfice d'un diplôme d'infirmier ainsi que d'un certificat en management. La solide expérience professionnelle acquise au cours des 18 années passées à l'hôpital de Sion, dont 12 ans en qualité d'ICUS (infirmier chef d'unité de soins) en neurochirurgie, constituent d'indéniables atouts pour assurer la responsabilité du site d'Orsières. M. Bourban a débuté son activité au sein de nos Maisons aujourd'hui le 2 août 2021 et prendra officiellement sa fonction de responsable de site d'Orsières dès le 1^{er} octobre 2021.

Par cette décision, nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra de renforcer la qualité des prises en charge fournies et intègre parfaitement notre objectif d'amélioration continue qui fait partie intégrante de nos valeurs institutionnelles.

Nous vous remercions par avance pour votre précieuse collaboration et vous présentons nos cordiales salutations.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Vous trouvez ci-après l'habituel tableau récapitulatif. **Le type de mesures doit cependant toujours être différencié entre les résidents immunisés et les résidents non-vaccinés.**

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS - Port du masque requis • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité (port du masque)
Sorties de résidents Sorties de résidents (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Périmètre illimité • Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Contrôle quotidien des symptômes - Pas de quarantaine au retour - Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Périmètre de marche autour de l'EMS • Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Contrôle quotidien des symptômes - Quarantaine au retour : <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ou • Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine ou - Pas de quarantaine si tests négatifs à J0, J3 et J7 (J = jour / n° = nombre jours)
Visites	<ul style="list-style-type: none"> • Durée et nombre de visites par jour et par résident : illimités • Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) • Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) • Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons) • Horaires des visites Montagnier et Orsières : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Libres sur toute la journée • La cafétéria est à nouveau ouverte au public dans le respect des ordonnances fédérales des restaurants. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu commun - Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - Lieu isolé - Respect des règles de protection

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Repas d'anniversaire	Possibilité d'organiser des repas d'anniversaire aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Entre 6 et 10 personnes au maximum (le résident et 9 accompagnants) • Lieu séparé (jardin d'hiver à Montagnier et petite salle à manger à Orsières) • Menu personnalisé • Respect des normes de l'OFSP Renseignements et réservations (une semaine à l'avance au moins) auprès de notre chef de cuisine, Eric Bruchez, au 027 777 24 65	
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine • Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Quarantaine : <ul style="list-style-type: none"> - 10 jours ou - Test (*) négatif au 7^e jour : levée de la quarantaine ou • Pas de quarantaine si tests négatifs à J0, J3 et J7
(*) Tests (**) résidents immunisés	<ul style="list-style-type: none"> • Test PCR ou antigénique rapide au 7^e jour sous réserve du consentement du résident. • Résident vacciné : 14 jours après la 2^e dose OU après la dose unique pour les personnes ayant contracté la COVID-19. • Résident ayant contracté la COVID-19 dans les 6 derniers mois. 	

Ce régime est bien entendu rendu possible pour autant qu'aucun cas COVID-19 ne soit diagnostiqué au sein de nos Maisons faute de quoi nous serions contraints, par les directives en vigueur du Service de la santé publique, d'appliquer à nouveau des mesures plus strictes.